

## **EXTRAIT du REGISTRE** **des Délibérations du Conseil Municipal**

~ ~ ~ ~ ~

**OBJET : Convention ayant pour objet de fixer les dispositions par lesquelles la commune de Plateau d'Hauteville, confie au ADI01 une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour une étude de faisabilité relative à la création d'une écluse en entrée de ville sur la route de Bourg**

Séance du 1<sup>er</sup> février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le premier février à dix-neuf heures et trois minutes en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt-six janvier deux mille vingt-trois.

### **Membres présents : 20**

BEVOZ Sébastien, BILLON-BERTHET Claire, BORGEOOT Joël, BOURGEOIS Didier, BROCHET Olivier, CHAPUIS Gérard, CORTINOVIS Bernard, CRETIER Humbert, CYVOCT Jean-Michel, DRHOJIN Jacques, EMIN Philippe, GENOD Patrick, LALLEMENT Alexandre, LEMOINE Gilbert, LIEVIN Karine, LYAUDET Stéphane, MARTINE Christine, MERMILLON Eliane, PERILLAT Marie-Hélène, ROSIER Nicole.

### **Membres absents excusés avec pouvoir : 8**

DOMINGUEZ Solange pouvoir à Mme Claire BILLON BERTHET  
FORAY Gaëlle pouvoir à M. Humbert CRETIER  
FUMEX Jacques pouvoir à M. Jacques DRHOJIN  
GUILLERMET Maria pouvoir à M. Patrick GENOD  
LYAUDET (MARIN) Jessie pouvoir à M. Le Maire  
MASSIRONI Alain pouvoir à M. Didier BOURGEOIS  
PERNOD BEAUDON Stéphanie pouvoir à M. Jean-Michel CYVOCT  
ZANI Sonia pouvoir à Mme Karine LIEVIN

### **Membres absents excusés, sans pouvoir : 1 BOYER Corinne**

**Secrétaire de séance :** Madame Nicole ROSIER

### **Soit : 20 présents et 8 pouvoirs**

Monsieur le Maire rappelle le constat établi, par les riverains et par les élus, que nombre de véhicules arrivant à Hauteville par la route de Bourg entrent dans l'agglomération à une vitesse excessive.

Il convient donc de trouver une solution technique respectueuse des normes d'aménagement de voirie ainsi que du code de la route, afin de contraindre les automobilistes à « lever le pied » dans le but de sécuriser cette zone.

Un aménagement « type écluse » a été installé pour test en 2022, mais les élus se demandent si c'est l'équipement approprié pour répondre au problème posé.

Monsieur le Maire propose de faire appel à l'expertise de l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain et de solliciter Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour une étude de faisabilité relative à la création d'une écluse en entrée de ville sur la route de Bourg.

Il présente un projet de convention concernant cette mission.

Ladite convention envisage

- ↳ une phase d'étude de faisabilité du projet pour un montant de 1 800 € HT
- ↳ une phase optionnelle de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux pour un montant de 3 600 € HT

Ceci étant exposé, et vu l'avis de la commission Travaux-urbanisme du 9 janvier 2023, Monsieur le Maire propose de ne retenir, dans un premier temps, que la phase d'étude de faisabilité du projet pour un montant de 1 800 € HT

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **ACCEPTE** les dispositions par lesquelles la commune de Plateau d'Hauteville, confie à l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain une étude de faisabilité du projet d'écluse en entrée de ville sur la route de Bourg pour un montant de 1 800 € HT.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention relative à cette étude
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.**

Copie conforme au registre des délibérations

Le Maire,



Philippe EMIN